



**HAL**  
open science

# Les archives de Marseille, sources de l'histoire du Maghreb médiéval : le cas du port de Bougie (XIII<sup>e</sup> - XV<sup>e</sup> siècle)

Dominique Valérian

## ► To cite this version:

Dominique Valérian. Les archives de Marseille, sources de l'histoire du Maghreb médiéval : le cas du port de Bougie (XIII<sup>e</sup> - XV<sup>e</sup> siècle). *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, 2001, 113, pp.5-26. 10.3406/anami.2001.2688 . halshs-00762390

**HAL Id: halshs-00762390**

**<https://shs.hal.science/halshs-00762390v1>**

Submitted on 21 Jan 2025

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Les archives de Marseille, sources de l'histoire du Maghreb médiéval : le cas du port de Bougie (XIIIe-XVe siècles)

Dominique Valérian

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Valérian Dominique. Les archives de Marseille, sources de l'histoire du Maghreb médiéval : le cas du port de Bougie (XIIIe-XVe siècles). In: Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale, Tome 113, N°233, 2001. pp. 5-26;

doi : <https://doi.org/10.3406/anami.2001.2688>

[https://www.persee.fr/doc/anami\\_0003-4398\\_2001\\_num\\_113\\_233\\_2688](https://www.persee.fr/doc/anami_0003-4398_2001_num_113_233_2688)

---

Fichier pdf généré le 13/09/2018

## **Resumen**

Los archivos de Marsella, fuentes de la historia del Magreb medieval : el caso del puerto de Bugía (siglos XIII-XV).

Marsella fue en la Edad media uno de los puertos europeos relacionados con el Magreb y sobre todo con Bugía, la segunda ciudad del Ifriqiya hafsida que tuvo a partir del siglo XII un auge notable. Los documentos de los archivos de Marsella permiten que se conozca mejor su actividad comercial. Entre los primeros años del siglo XIII y 1314, se desplegó una intensa actividad de los marsellese correspondiendo a un período de apogeo de ese puerto magrebí ; el desarrollo de la piratería y las necesidades del rescate de los cautivos hicieron que se reanudaran las relaciones al final del siglo XIV. Los mercaderes marsellese que se dedicaron a ese comercio fueron la mayoría de las veces de mediana envergadura con notable participación de los Judios que se especializaban en la distribución de productos orientales.

## **Abstract**

Marseille's Archives, Sources for the History of Medieval Maghreb : The Case of the Port of Bougie (13th-15th Centuries).

In the Middle Ages, Marseille was one of the European ports having relations with Maghreb and, in particular, with Bougie, the second city of Ifriqiya hafsida, which knew remarkable growth from the 12th century on. Documents in Marseille's archives make it possible to know its commercial activity better. Between the beginning of the 13th century and 1314, the activity of Marseille's sailors and merchants was intense there and corresponded with a high point of the maghrébin port ; the development of piracy and the necessities of buying back captives led to a renewal of relations at the end of the 14th century. The Marseillais merchants the most interested were those of middling importance with a notable importance of Jews specialized in the redistribution of Oriental products. Exchanges were globally unequal : Bougie imported textiles and Oriental luxury products while principally exporting livestock products coming from its hinterland.

## **Zusammenfassung**

Die Archive von Marseille und ihre Quellen zur mittelalterlichen Geschichte des Maghreb : eine Fallstudie über den Hafen von Bougie (13.-15. Jahrhundert).

Im Mittelalter zählte Marseille zu jenen europäischen Hafenstädten, die Handelsbeziehungen mit dem Maghreb und insbesondere mit Bougie unterhielten, der zweitgrößten Stadt im Ifriqiya hafsida, die seit dem Beginn des 12. Jahrhunderts einen bemerkenswerten Aufschwung erlebte. Die Archivbestände von Marseille tragen zu einer genaueren Kenntnis ihrer Handelsaktivitäten bei. Vom Anfang des 13. Jahrhunderts bis 1314, während der Blütezeit dieser maghrebinischen Hafenstadt, waren Kaufleute aus Marseille auf ihren Märkten stark vertreten. Das Umsichgreifen der Seeräuberei und die damit verbundene Notwendigkeit eines Rückkaufs der Gefangenen zog an Ende des 14. Jahrhunderts die Wiederaufnahme der Handelsbeziehungen nach sich. Die in diesem Bereich tätigen Marseilliser waren zumeist mittlere Kaufleute. Unter ihnen befand sich auch eine nicht unbedeutende Anzahl von Juden, die sich auf den Umschlag orientalischer Produkte verlegt hatten. Der Warenaustausch war in seiner Gesamtheit unausgewogen : Bougie importierte Textilien und orientalische Luxusartikel und exportierte vor allem Fleischerzeugnisse aus der Viehzucht des Hinterlandes.

## **Résumé**

Marseille fut au Moyen Âge un des ports européens en relation avec le Maghreb et en particulier avec Bougie, la seconde ville d'Ifriqiya hafsida, qui connaît à partir du XIIe siècle un essor remarquable. Les documents des archives de Marseille permettent de mieux connaître son activité commerciale. Entre le début du XIIIe siècle et 1314, l'activité des Marseillais y est intense, et correspond à une période d'apogée du port maghrébin ; le développement de la piraterie et les nécessités du rachat des captifs entraînent une reprise des relations à la fin du XIVe siècle. Les marchands marseillais concernés sont le plus souvent d'envergure moyenne, avec une participation notable des juifs spécialisés dans la redistribution de produits orientaux. Les échanges sont globalement inégaux : Bougie importe des textiles et des produits de luxe orientaux, et exporte surtout des produits de l'élevage venus de son

arrière-pays.

Dominique VALÉRIAN\*

## LES ARCHIVES DE MARSEILLE, SOURCES DE L'HISTOIRE DU MAGHREB MÉDIÉVAL : LE CAS DU PORT DE BOUGIE (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> SIÈCLES)

---

Les documents conservés dans les archives occidentales sont, on le sait, souvent très riches pour l'époque médiévale, et sont à la base de la plupart des recherches portant sur l'histoire de la Méditerranée après le XII<sup>e</sup> siècle.

Mais si ces documents sont nombreux en Europe, ils sont inexistants ou quasiment dans les archives des pays du Maghreb<sup>1</sup>. Cette absence se fait plus cruellement sentir encore lorsque l'on cherche à connaître l'histoire économique du Maghreb, sur laquelle les textes arabes nous renseignent très peu. Cela est particulièrement net pour l'histoire des relations commerciales avec l'Europe chrétienne. Or ces échanges sont un des aspects fondamentaux de l'histoire économique du Maghreb à partir du XII<sup>e</sup> siècle, et permettent de mieux comprendre l'évolution globale de cette région à la fin du Moyen Âge.

Dans le port de Bougie, cet essor commercial de l'Occident s'est traduit à partir du XII<sup>e</sup> siècle par un grand développement de la ville, qui devient alors une des plus importantes de la région. Le succès durable de cette ville maritime fondée en 1067<sup>2</sup> peut ainsi être compris comme une adaptation de l'espace

\* École française de Rome, Piazza Farnese, 67, I-00186 Roma.

1. Ceci vaut aussi pour les autres pays du monde musulman, où les documents sont restés dans le patrimoine privé des familles. D'où une plus grande discontinuité et fragilité dans la conservation des documents.

2. Il s'agit alors de déplacer la capitale hammadide, jusqu'alors située à la Qal'a des Banû Hammad, à l'intérieur des terres, et menacée par la pression des tribus hillaliennes (BOUROUBA (R.), *Les H'ammadites*, Alger, 1984, p. 61-63). En 1152, la ville entre dans l'espace politique almohade, puis dans celui des Hafsides de Tunis.

Agrégé d'histoire, **Dominique Valérian** a enseigné à l'Université Paris-I, et est actuellement membre de l'École française de Rome. Il a soutenu récemment une thèse sur le port de Bougie entre la fin du XI<sup>e</sup> et le début du XVI<sup>e</sup> siècle, et poursuit ses travaux sur les relations entre le Maghreb et l'Europe au Moyen Âge, et sur le commerce en Méditerranée occidentale.

politique et économique maghrébin à une nouvelle donne internationale, marquée à partir du XII<sup>e</sup> siècle par l'essor du commerce méditerranéen européen.

Les archives de Marseille permettent une première approche, à partir d'un fonds relativement réduit mais significatif, d'environ deux cents documents publics et privés, dont la moitié datent du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>.

L'histoire du commerce marseillais avec l'Afrique du Nord a déjà fait l'objet d'études solides, à partir des fonds des Archives Départementales des Bouches-du-Rhône et des Archives Municipales de Marseille<sup>4</sup>. Il ne s'agit donc pas de reprendre ce travail, mais de souligner, à travers la présence des Marseillais à Bougie, certains traits de l'activité de ce port entre le XIII<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècle.

### **L'activité de Bougie : une possible périodisation**

L'évolution des activités marseillaises à Bougie dépend bien sûr de l'évolution de la prospérité commerciale propre de Marseille, laquelle dépend souvent de ses multiples sujétions politiques : certaines sont pour elle un puissant stimulant, d'autres au contraire entraînent un déclin du commerce international marseillais<sup>5</sup>. Mais elle permet tout de même de comprendre aussi l'évolution de l'activité commerciale du port de Bougie.

Globalement, on peut voir que le commerce marseillais se développe à Bougie entre la fin du XII<sup>e</sup> siècle et les années 1314-1315. Par la suite, les relations deviennent plus rares, pour ne reprendre que dans le dernier quart du XIV<sup>e</sup> siècle.

#### 1200-1314 : l'« âge d'or » du commerce entre Bougie et Marseille

La période la plus active de Bougie s'étale sur un long XIII<sup>e</sup> siècle. Une des premières mentions du trafic avec Bougie se trouve dans les Statuts du port de Marseille : dans la version la plus ancienne, qui remonte au début du XIII<sup>e</sup> siècle, Bougie et Ceuta sont les seuls ports maghrébins à accueillir un

3. Ils se situent pour la plupart dans les fonds des Archives de Marseille : Archives municipales (désormais : AM), Archives départementales des Bouches-du-Rhône (désormais : AD).

4. Voir en particulier BUSQUET (R.), PERNOUD (R.), Histoire du commerce de Marseille, I, Avant 1291, Paris, 1949 ; BARATIER (E.), RAYNAUD (F.), Histoire du commerce de Marseille, II, De 1291 à 1480, Paris, 1951 ; PERNOUD (R.), Essai sur le port de Marseille des origines à la fin du XIII<sup>e</sup> s., Marseille, 1935.

5. Le règne des Angevins en particulier est marqué, à partir du début du XIV<sup>e</sup> siècle du moins, par un déclin du commerce marseillais. La soumission de la ville à Charles I<sup>er</sup> d'Anjou en 1257 ouvre une période où se conjuguent les entreprises extérieures malheureuses, la perte des comptoirs occidentaux en Orient (1291, perte d'Acre) ou de la Sicile (1282). Cf LESAGE (G.), Marseille angevine. Recherches sur son évolution administrative, économique et urbaine de la victoire de Charles d'Anjou à l'arrivée de Jeanne I<sup>re</sup> (1264-1348), Paris, 1950, p. 145 et suivantes.

consul marseillais<sup>6</sup>. On peut considérer que ces Statuts, déjà très élaborés et aboutis, sont le reflet d'une situation qui remonte à la fin du siècle précédent.

Les documents du XIII<sup>e</sup> siècle publiés par Blancard confirment la place de la ville dans le commerce marseillais :

#### Commandes marseillaises du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>7</sup>

	Manduel <sup>8</sup>	Amalric <sup>9</sup>	Autres	Total
Sud de la France	2	9	5	16
Nord de la France et Angleterre	5	10	1	16
Italie	2	43	20	65
Royaume de Sicile	4	116	1	121
Péninsule ibérique	5	28	4	37
Levant	13	184	28	225
<b>Maghreb</b>	43	73	1	117
dont :				
Alger		1		1
Barbarie	1	3		4
<b>Bougie</b>	<b>21</b>	<b>50</b>	<b>1</b>	<b>72</b>
Ceuta	12	18		30
Oran	3			3
Tlemcen	2			2
Tunis	4	1		5
Total	74	463	60	597

L'importance de Bougie est manifeste, puisqu'elle représente 62 % des contrats passés au XIII<sup>e</sup> siècle en relation avec le Maghreb. Et l'on constate que lorsque, à partir de 1234, les activités des Manduel se tournent davantage vers le Levant et Acre au détriment des marchés maghrébins<sup>10</sup>, Bougie résiste mieux que Ceuta. C'est donc alors le principal port maghrébin pour les Marseillais, même s'il reste très en deçà des ports d'Orient ou de Sicile.

6. Statuts municipaux de Marseille, Livre I, chap. 18, MAS-LATRIE (L. de) éd., Traités de paix et de commerce et documents divers concernant les relations des Chrétiens avec les Arabes de l'Afrique septentrionale au Moyen Âge, Paris, 1866, p. 90.

7. D'après les chiffres de PRYOR (J. H.), *The Commenda in the Mediterranean Maritime Commerce During the XIII<sup>th</sup> Century : A Study Based on Marseilles*, Thèse, Université de Toronto, 1974, p. 256-257.

8. Documents relatifs aux affaires de la famille Manduel : BLANCARD (L.) éd., Documents inédits sur le commerce de Marseille au Moyen Âge, 2 vol., Marseille, 1885.

9. Notules du notaire Amalric, 13 mars-29 juillet 1248, *ibid.*

10. D'une manière plus générale, on note, à partir de la moitié du siècle, un essor important du commerce avec le Levant et avec le royaume de Naples.

Deux événements à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle viennent perturber ces activités : d'une part la croisade de Saint Louis de 1270<sup>11</sup>, et d'autre part les Vêpres Siciliennes en 1282<sup>12</sup>. Ils contribuent sans doute à fragiliser les positions des Marseillais sur les marchés ifrîqiyens. Mais il faut relativiser les effets de ces deux événements : en 1293 on a encore un consul des Marseillais à Bougie<sup>13</sup>.

Mais nous ne retrouvons des documents commerciaux qu'à l'extrême fin du XIII<sup>e</sup> siècle : en 1297 Hugues Bourguignon, qui devient consul de Bougie en 1298, nolise, avec trois autres Marseillais et un Génois, une nef catalane, sur laquelle ils chargent plus de 1 000 quintaux de marchandises diverses, à destination de Bougie<sup>14</sup>. Cela semble être le début d'une nouvelle période de bonnes relations, comme l'attestent plusieurs documents entre 1298 et 1314. Il est difficile de mesurer l'ampleur du trafic, mais du moins peut-on juger de sa régularité : 18 actes, principalement des commandes, mais aussi des contrats de nolis et un contrat de change<sup>15</sup>. D'une manière générale, au début du XIV<sup>e</sup> siècle, les fondouks de Bougie et de Tunis sont les seuls dont les revenus soient mentionnés dans les comptes de la cour royale<sup>16</sup>. La chute des États latins de Terre Sainte et la concurrence des Républiques italiennes, maîtresses désormais de ce qui reste des marchés du Levant, sont autant de raisons qui poussent Marseille à se tourner à nouveau vers le Maghreb.

#### La crise de 1314-1315 et ses conséquences

Cette reprise pourtant n'est que de courte durée. Un épisode assez bien documenté intervient en 1314-1315, et ouvre une période de recul durable des activités marseillaises à Bougie.

En juillet 1314, alors qu'un bateau de marchands marseillais s'apprête à repartir, le représentant du sultan de Bougie fait désarmer le navire, emprisonner les marchands, et vendre leurs marchandises. Plusieurs marchands retenus réclament l'intervention des autorités marseillaises. Il est vraisemblable ici que le ou les consuls marseillais de Bougie ne parviennent pas à régler le problème. On ne les voit en tout cas pas apparaître dans cette affaire. L'incident est consi-

11. En 1270, saint Louis détourne sur Tunis une croisade préparée depuis longtemps en vue de secourir la Terre Sainte. C'est un échec, même si le souverain hafside al-Mustansir accepte de payer un tribut à Charles d'Anjou, frère de saint Louis. RICHARD (J.), *Saint Louis, roi d'une France féodale, soutien de la Terre Sainte*, Paris, 1983.

12. En 1282, la population sicilienne se soulève contre la domination angevine. Le roi d'Aragon Pierre III prend alors possession de l'île. RUNCIMAN (S.), *The Sicilian Vespers*, Cambridge, 1958, p. 257 et suivantes.

13. AM, HH 334 (15/6/1293). MAS-LATRIE (L. de) éd., *Traités*, ouvr. cit., p. 97. Il se plaint des vexations subies par les Marseillais, à l'encontre des traités. À la suite du traité de 1270, Charles I<sup>er</sup> rétablit dès 1275 le commerce, notamment avec Bougie (AM, AA 131, 11/11/1275).

14. AM, 2II 62 (6/10/1297).

15. Voir les tableaux en annexe.

16. Par exemple : AM, B 1936, f. 68r-v, 70v et 1937, f. 176v (années 1299-1303).



déré comme suffisamment grave pour que le Conseil de la ville et le roi s'y intéressent de près : le Conseil demande en 1314 au sénéchal de Provence de pourvoir aux frais d'une ambassade auprès du sultan<sup>17</sup>, mais l'affaire traîne quelques années. Le roi Robert envoie de Naples deux lettres, en avril 1315 et juillet 1316<sup>18</sup>, au sénéchal de Provence, lequel, en 1317, écrit au clavaire royal pour lui demander de pourvoir aux frais de l'expédition<sup>19</sup>.

On ne peut penser que cet incident ait été, en profondeur, un motif de rupture durable. D'autres incidents similaires n'ont pas eu de telles conséquences à long terme. Or, après 1314, les activités marseillaises à Bougie se réduisent fortement. Tout d'abord les contrats commerciaux se font exceptionnels. Mais surtout la Commune ne parvient pas à affermer le fondouk, qui ne rapporte plus rien et est d'ailleurs dit détruit dans les comptes des décennies suivantes<sup>20</sup>.

L'intérêt porté à cette affaire par le roi lui-même, et l'insistance<sup>21</sup> pour renouer des relations avec Bougie montrent la volonté de Marseille de conserver ce marché important pour elle. Mais l'attitude des autorités de Bougie montre que leur intérêt est ailleurs. En effet, en 1314, Bougie a signé avec l'Aragon un important traité<sup>22</sup>. Le sultan peut donc se montrer indifférent aux appels marseillais. De plus, en entrant dans un système d'alliances avec la Couronne d'Aragon, Bougie se détournait nécessairement de Marseille.

#### La reprise des relations à partir du dernier quart du XIV<sup>e</sup> siècle

Paradoxalement, c'est la piraterie qui semble provoquer une reprise des activités. À partir du dernier quart du XIV<sup>e</sup> siècle, on voit des marchands marseillais aller à Bougie pour racheter des captifs retenus dans ce port. Mais le faible encombrement des hommes laisse de la place pour des marchandises. Ainsi on voit le marchand Bertrand Forbin mener de front les deux activités. Il s'agit d'un marchand d'une certaine envergure, puisque dès 1408 il possède une nef et on le voit commercer à Rhodes et partir en course ; il fait des affaires dans toute la Méditerranée, achetant et vendant sur toutes les grandes places blé, laines, corail, vin, épices, esclaves<sup>23</sup>. On le voit à plusieurs reprises

17. AM, HH 311 (3 actes, du 2 au 21/9/1314).

18. PERRAT (Ch.) éd., « Actes du roi Robert d'Anjou relatifs à la Provence, extraits des registres détruits des archives de Naples, 1314-1363 », Bulletin philologique et historique (jusqu'en 1715), 1950, p. 119-195.

19. AM, AA 141 (17/12/1317).

20. Par exemple : AD, B 1517, f. 3v (1316) ; B 1940, f. 171v (1331) ; B 1942, f. 3r (1358).

21. En effet, au cours des années qui suivent, à plusieurs reprises, les Marseillais cherchent à renouer les liens avec Bougie, et à chaque fois sans succès. AM, BB 14, f. 6v (1325) ; BB 17, f. 73r (13/6/1332) ; BB 18, f. 14r-15r (3/2/1337), 30r-v, 33r (5/5/1337).

22. MASIA DE ROS (A.) éd., La Corona de Aragón y los estados del Norte de Africa, Barcelone, 1951, p. 418-20 (7/1/1314).

23. Voir son portrait dans GUIRAL (P.) et REYNAUD (F.) dir., Les Marseillais dans l'histoire, Toulouse, 1988.

trafiquer avec le Maghreb, en particulier lors d'un voyage important en 1427. Quelques années seulement après le sac de Marseille par Alphonse V d'Aragon, au cours duquel Forbin a perdu sa nef, il prépare, non sans mal, un nouveau voyage pour Bougie. Il affrète la Sainte-Marie, de 5 000 tonneaux de port, à un marchand d'Avignon. Forbin dote le bateau d'un armement puissant, et est chargé par plusieurs familles marseillaises de racheter des captifs. Il semble être rentré deux mois plus tard, après avoir racheté les captifs à Bougie<sup>24</sup>.

Cette reprise, dans un contexte d'hostilité, ouvre une période plus faste, bien que de courte durée, dans la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle. Le commerce marseillais au Levant a alors fortement diminué, notamment avec l'Égypte<sup>25</sup>, et cela profite au Maghreb. Par ailleurs la piraterie semble s'être ralentie provisoirement, et plusieurs documents des années 1470 montrent une activité importante en direction de Bougie<sup>26</sup>. En 1475 par exemple, Monon Laurent affrète le Saint-Antoine, monté par 120 hommes et bien pourvu en armes et provisions, et commerce dans les ports du Maghreb (Alger, Bougie, Bône, Tunis)<sup>27</sup>. La même année, Pierre Balbo se rend au Maghreb et s'enfonce jusqu'à Constantine, ce qui montre une activité qui déborde du cadre strictement côtier. Son stock de marchandises épuisé, il doit se faire envoyer des draps de Marseille pour 150 florins. Il rentre en août et repart dès septembre pour aller chercher à Bougie de la cire<sup>28</sup>. En juillet 1475, Nicolas Gaetan, patron de la Sainte-Trinité, part pour Bougie et les ports voisins. Il rentre à Marseille en mars 1476 sans avoir pu ramener les marchandises achetées, et doit donc en laisser une partie à Monon Laurent, et effectuer un second voyage pour apporter ce solde<sup>29</sup>. Ces voyages montrent l'importance du marché bougiote, élargi à son arrière-pays, et les opportunités qu'il offre. A ces documents marseillais, il faudrait ajouter les ressources des archives de Majorque, de Florence ou de Venise, car les marchands de Marseille empruntent souvent les bateaux de ces cités qui au XV<sup>e</sup> siècle fréquentent régulièrement les places maghrébines<sup>30</sup>.

24. AD, 351E 235, f. 238v-239v (19/3/1427) ; 351E 188, f. 52r-53v (12/7/1427) ; 351E 235, f. 212 v (23/1/1427) ; AD, 560E 91, f. 27r-v (12/5/1427).

25. Lorsque de Launay visite Alexandrie en 1422, il trouve les fondouks des Marseillais vides (CLAPIER (M. A.), *Précis historique sur le commerce de Marseille*, Paris, 1863, p. 39).

26. R. COLLIER, qui étudie les relations avec l'Afrique du Nord de 1480 à 1515 constate que, pour la fin du XV<sup>e</sup> et le début du XVI<sup>e</sup> siècle, le commerce marseillais avec le Maghreb est supérieur à celui effectué avec le Levant (COLLIER (R.) et BILLIQUOD (J.), *Histoire du commerce de Marseille*, III, p. 120).

27. AD, 351 E 448, f. 536v-536bis r-v (24/1/1475), 543v-546r (26/1/1475).

28. AD, 351E 389, f. 39r-v (7/8/1475) ; 391E 123, f. 130 v (2/9/1475), 180v (19/3/1476).

29. AD, 351E 449, f. 178r-179v (15/7/1476).

30. En juillet 1478, une galère florentine part de Toscane pour la Catalogne et la « Barbarie », et revient en février après s'être arrêtée à Marseille en janvier 1479 (MALLETT (M. E.), *The Florentine Galleys in the Fifteenth Century*, Oxford, 1967, p. 176). De même, la ligne de Barbarie des galées vénitiennes dessert à partir de 1436 les ports de Majorque et du Maghreb (STÖCKLY (D.), *Le système de l'Incanto des galées du marché à Venise (fin XIII<sup>e</sup> - milieu XV<sup>e</sup> s.)*, Leyde, 1995, p. 170).

Ce changement peut s'expliquer par une modification dans l'attitude des autorités bougiotes, et un envoi de présents au « roi de Bougie » par le roi René montre que les relations se sont améliorées. En mai et juin 1479, les comptes de ce roi font en effet état du paiement à un orfèvre, Jean Coste, de 10 écus et demi pour deux casques de parade envoyés aux rois de Bougie et de Bône<sup>31</sup>. Déjà en 1473, Michel Fabri, secrétaire du roi, s'était embarqué sur le bateau de Hélicon Tressemane à destination de Bougie<sup>32</sup>, et il faut sans doute voir là une ambassade envoyée auprès des autorités de la ville.

La monarchie française s'intéresse également à ce marché, et ce avant le rattachement de la Provence à la France en 1481. L'intérêt semble naître avec les affaires de Jacques Cœur en Méditerranée. Ce dernier avait obtenu du pape, en 1440, le privilège de commercer avec les infidèles<sup>33</sup>, et fait des affaires en direction du Maghreb dès ces années-là, même si cette destination n'est pas prioritaire pour lui<sup>34</sup>. Enfin, à la fin de l'année 1480, Louis XI donne à Claude Martinet une lettre de recommandation pour le sultan de Tunis et pour son fils l'émir de Bône<sup>35</sup>.

À la veille de l'occupation de la ville par les Espagnols, les contacts aussi bien politiques que commerciaux avaient donc repris, après une longue période d'interruption, mais sans retrouver l'importance qu'ils avaient avant 1314.

Le XVI<sup>e</sup> siècle est par contre une période de déclin pour Bougie : le commerce marseillais continue avec le Maghreb, grâce en particulier aux bonnes relations franco-turques, mais se concentre alors autour de Bône et Tunis : en 1577 les consuls de France sont installés à Tunis et Alger, et non à Bougie.

### Les acteurs du commerce

Il ne semble pas qu'il y ait une spécialisation particulière dans le commerce bougiote. Certes des marchands comme les Manduel, qui nous sont bien connus par les documents publiés par L. Blancard, ont une activité importante dans ce port. Mais leur commerce est beaucoup plus large, et les conduit aussi bien en Orient qu'en Angleterre<sup>36</sup>. Pour beaucoup, le commerce bougiote semble être un commerce d'appoint, dont les profits sont loin d'égaliser ceux que l'on peut espérer en Orient.

31. ARNAUD D'AGNEL (G.), *Les comptes du roi René*, p. 347-348. Le 30 juin 1479, Jean Yvon est payé pour un autre casque envoyé au roi de Bougie (*ibid.*, II, p. 375).

32. AD, 351E 447, f. 516r-517r (24/12/1473).

33. MOLLAT (M.), *Jacques Cœur ou l'esprit d'entreprise*, Paris, 1988, p. 306-307.

34. Sur la soixantaine de voyages dont la destination méditerranéenne est connue, cinq sont à destination du Maghreb (*ibid.*, p. 136-7).

35. MAS-LATRIE (L. de) éd., « Chartes inédites relatives aux États de Bougie et de Bône (1268-1293-1480) », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1<sup>re</sup> série, t. 2, 1840-1841, p. 396-397.

36. SAYOUS (A.-E.), *Les opérations d'Étienne de Manduel*, Bordeaux, 1930 et *L'activité de deux capitalistes-commerçants marseillais vers le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle : Bernard de Manduel (1227-1237) et Jean de Manduel (1233-1263)*, Paris, 1929.

Les Majorquins servent souvent d'intermédiaires, surtout à partir du développement du commerce de cette île<sup>37</sup>. Après 1315, les Marseillais vont à Majorque s'approvisionner en produits africains, et on peut remarquer que la famille Manduel, si active avec Bougie, est originaire de l'île, et y garde une importante propriété.

Mais parmi les Marseillais, ce sont surtout les juifs qui attirent l'attention par leur présence dans les documents du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>38</sup>. On les voit intervenir dans de très nombreuses opérations. Les documents de la Géniza du Caire ont montré leur rôle moteur dans le commerce méditerranéen, notamment en Ifrîqiya<sup>39</sup>, et ils sont également actifs à Marseille<sup>40</sup>. Leur poids dans le commerce marseillais avec l'Orient est très faible : sur les 160 personnes concernées par ces voyages en 1248, trois seulement sont juives<sup>41</sup>. Au contraire, ils sont très nombreux pour l'Afrique du Nord, et en particulier sur Bougie. Le facteur communautaire joue un grand rôle, puisque si l'on distingue entre les deux principaux bateaux qui partent pour Bougie, le Saint-Gilles et le Saint-François, on remarque que pour le premier des juifs n'apparaissent que dans 3 actes (sur 22), pour le second 17 (sur 29). Les commerçants juifs semblent donc se regrouper plutôt sur le même bateau, ce qui montre une grande organisation communautaire.

Parmi ces juifs, il faut souligner la place de la famille Ferrussol. On trouve des membres de cette famille sur les trois navires de 1248, et leurs activités avec Bougie semblent donc importantes. On les voit passer des commandes soit au sein de la famille<sup>42</sup>, soit avec d'autres familles juives qui leur confient des commandes<sup>43</sup>, soit avec des commanditaires chrétiens<sup>44</sup>. D'autres marchands juifs apparaissent plusieurs fois. C'est le cas en particulier de Joseph, fils de Mosse Palerme, qui embarque sur le Saint-François, et prend 6 commandes d'un total de 90 l. environ<sup>45</sup>.

37. Les bateaux marseillais, suivant les côtes, passent par Majorque pour se rendre au Maghreb ; ainsi en mai 1248, Bonisac Ferrussol reçoit plusieurs commandes à porter à Majorque et en Barbarie. BLANCARD (L.), *ouvr. cit.*, II, n° 807, 810, 814 (27/5/1248).

38. Leur rôle est important pour le Maghreb d'une manière générale, puisque 20 % des commandes de 1248 font intervenir un juif au moins. Mais pour Bougie cette proportion passe à 43 %.

39. GOITEIN (S.), « La Tunisie du XI<sup>e</sup> siècle à la lumière des documents de la Géniza du Caire », *Études d'orientalisme dédiées à la mémoire de Lévi-Provençal*, t. II, Paris, 1972, p. 559-579.

40. LOEB (I.), « Les négociants juifs à Marseille au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle », *Revue des Études Juives*, 16, 1888, p. 73-83 ; IANCU-AGOU (D.), « Les relations entre juifs de Marseille et les communautés juives d'Afrique du Nord à la fin du XV<sup>e</sup> siècle », *Les relations intercommunautaires juives en Méditerranée occidentale XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, MIÈGE (J.-L.) dir., Paris, 1984, p. 23-33.

41. SAYOUS (A.), « Le commerce de Marseille avec la Syrie au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle », *Revue des Études Historiques*, 1929, p. 396.

42. BLANCARD (L.), *ouvr. cit.*, II, n° 474 (10/4/1248), 810, 814-815 (27-28/5/1248). Lorsque le commanditaire est juif, le commandité est toujours également juif (STOUFF (L.), « Les juifs d'Arles et leurs relations avec les communautés de la Méditerranée occidentale au bas Moyen Âge », *Les relations intercommunautaires juives en Méditerranée occidentale XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, MIÈGE (J.-L.) dir., Paris, 1984, p. 10).

43. BLANCARD (L.), *ouvr. cit.*, II, n° 568 (22/4/1248), 572 (id.), 586 (24/4/1248), 613 (28/4/1248), 618 (id.).

44. *Ibid.*, n° 466 (10/4/1248), 603 (27/4/1248), 621 (28/4/1248).

45. *Ibid.*, II, 499 (14/4/1248), 500 (id.), 599 (27/4/1248), 578 (23/4/1248), 598 (27/4/1248), 657 (8/5/1248).

Le rôle des juifs est particulièrement important pour les épices : si l'on considère les commandes prises par des juifs sur le Saint-François, les plus importantes concernent du safran et des clous de girofle<sup>46</sup>. Pour le reste, leurs commandes ont des montants inférieurs à celles des chrétiens : le montant maximum des commandes de chrétiens est de 103 l. 14 s. 6 d., alors que pour les juifs il est de 71 l., et la moyenne des commandes est de 17 l. 4 s. 8 d. pour les juifs, de 31 l. 5 s. 8 d. pour les chrétiens.

Cette importance relative des marchands juifs s'explique bien sûr par le dynamisme propre de la communauté juive marseillaise, mais aussi par les coreligionnaires qu'ils peuvent trouver dans un port comme Bougie, et qui servent d'intermédiaires avec les marchands musulmans. Un acte de 1306 vient confirmer l'existence de liens commerciaux entre les deux communautés<sup>47</sup>. Un marchand de Marseille, Firmin Ginies donne procuration à un autre pour récupérer à Bougie une créance de Vital de Bougie, juif, et de son fils, résultant de deux commandes de 69 l. et 21 l. 8 s. Bougie a en effet bénéficié, comme de nombreuses villes du Maghreb, des migrations andalouses (musulmanes, mais aussi juives), ainsi que des effets des persécutions anti-juives dans la chrétienté, qui ont renforcé une communauté parfois préexistante<sup>48</sup>. Leurs liens, parfois familiaux, avec leurs coreligionnaires vivant en terre chrétienne en ont fait les intermédiaires idéaux pour le commerce en Afrique du Nord. On les trouve jusque dans les marchés sahariens<sup>49</sup>, et ils se déplacent librement dans les États musulmans du Maghreb, ce que ne peuvent pas faire les marchands chrétiens, ou dans des limites très strictes. Enfin leur connaissance des langues utilisées de part et d'autre facilitait ce commerce<sup>50</sup>.

Mais leur rôle diminue peu à peu, et à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle seuls les juifs de la Couronne d'Aragon conservent des activités importantes en Afrique du Nord<sup>51</sup>. Et il n'est pas interdit de penser que leur élimination des circuits commerciaux européens à la fin de notre période a contribué à fragiliser les activités commerciales bougiotes avec les ports européens comme Marseille.

Enfin il faut s'interroger sur le rôle des marchands musulmans. Presque absents des actes notariés, ils semblent écartés de ce commerce maritime qui se fait exclusivement par les marchands chrétiens ou juifs. Les Bougiotes se contenteraient donc de réceptionner les marchandises apportées par d'autres. Pourtant il faut poser au moins l'hypothèse de la présence de marchands musulmans venant dans le port de Marseille à cette époque. Le traité de 1270 met les sujets du sultan de Tunis sous la protection royale tant sur terre que sur mer lorsqu'ils se rendent dans les États de Philippe le Hardi et Charles

46. Sur 7 commandes de safran, 5 sont prises par des juifs, et les 4 commandes de clous de girofles le sont également.

47. AD, 381E 371, f. 49v-50r (2/1/1306).

48. EPSTEIN (I.), *The Responsa of Rabbi Simon B. Zemah Duran as a Source of the History of the Jews in North Africa*, New York, 1968, p. 48, 53.

49. OLIEL (J.), *Les Juifs au Sahara. Le Touat au Moyen Âge*, Paris, 1994, p. 68-69.

50. IANCU-AGOU (D.), art. cité, p. 29.

51. *Ibid.*, p. 26.

d'Anjou<sup>52</sup>. De même à Marseille un accord daté de 1290 entre l'évêque et la Commune prévoit que les chrétiens, juifs et musulmans peuvent venir, rester et commercer librement et en toute sécurité à Marseille<sup>53</sup>. Plus tard, une lettre du roi René du 9 avril 1472 autorise les étrangers à venir négocier à Marseille, quelle que soit leur religion, avec toute assurance tant par terre que par mer, et le document précise qu'il inclut les gens de Tunis et de Bougie<sup>54</sup>. Mais nous n'avons pas de confirmation de cette présence par des documents de la pratique.

### **L'organisation des Marseillais à Bougie : le consul et le fondouk**

La communauté marseillaise, formée à la fois de marchands de passage et d'autres installés pour une période plus longue, était organisée autour de la personne du consul, dont la présence est attestée très tôt. En effet les Statuts de la ville, dont on date la première rédaction du début du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>55</sup>, mentionnent les consuls de Bougie<sup>56</sup>.

Leur nomination intervient normalement à la suite d'un vote des recteurs de la Commune, avec l'assentiment des notables de la ville<sup>57</sup>. Cependant les Statuts prévoient que si la population marseillaise dépasse 10 ou 20 marchands résidents, ces derniers peuvent au besoin élire leur consul, qui doit accepter sous peine d'amende<sup>58</sup>. Ainsi en 1298, Hugues Bourguignon est élu par les marchands et marins réunis dans l'église du fondouk<sup>59</sup>. Mais pour régulariser cette élection, les consuls suivants devaient être nommés par les recteurs. Ces deux modes d'élection provoquaient parfois des conflits : en 1220 les recteurs demandent au « roi » de Bougie de protéger Bernard Bonnafous (qu'ils viennent de nommer consul) contre ses compétiteurs Pierre Roux et Bernard Baharin<sup>60</sup>. Ces consuls peuvent être au nombre de deux, comme en 1293 avec Pierre Jordan et Pierre de Jérusalem<sup>61</sup>.

Leur rôle est d'administrer la communauté marseillaise de Bougie, d'en régler les conflits, de la représenter devant les autorités de la ville, et de rendre compte

52. SACY (S. de), éd. et trad., « Mémoire sur le traité fait entre le roi de Tunis et Philippe le Hardi en 1270, pour l'évacuation du territoire de Tunis par l'armée des croisés », Histoire et Mémoires de l'Institut royal de France, Académie des Inscriptions et Belles Lettres, t. 9, 1831, p. 463. Cependant, cet article du traité ne signifie pas qu'il y a réellement des sujets hafsides venant commercer à Marseille : il peut s'agir d'une simple clause de réciprocité.

53. Cité par DAPPING (G. B.), Histoire du commerce entre le Levant et l'Europe depuis les Croisades jusqu'à la fondation des colonies d'Amérique, Paris, 1830, t. I, p. 286.

54. AA 149 (9/4/1472).

55. PERNOD (R.), Le IV<sup>e</sup> Livre des Statuts de Marseille, Marseille, 1935, p. I. Les Statuts reprennent pourtant des usages préexistants.

56. MAS LATRIE (L.de) éd., Traités, ouvr. cité, p. 90.

57. Ibid.

58. Ibid., p. 69.

59. AM, HH 334 (20/12/1298).

60. AM, HH 334 (11/11/1220). Notons que, dans ce cas de conflit interne aux Marseillais, on fait appel à l'autorité supérieure du « roi » de la ville.

61. MAS LATRIE (L.de) éd., « Chartes inédites ... », art. cité, p. 394.

à la Commune de la vie de la communauté. Ils exercent donc un droit de justice qui leur est délégué par la Commune. Mais leur rôle est surtout important pour les affaires commerciales. Pourtant on voit parfois l'autorité locale intervenir, comme dans cette lettre envoyée sans doute en 1293 à la Commune de Marseille par le reis de Bougie, Mahomet, à propos d'une discussion plaidée devant lui, entre des marchands chrétiens et le gabeleur du vin<sup>62</sup>. Le consul, en tant que représentant des Marseillais, doit défendre ces derniers contre les autres chrétiens présents à Bougie. Ainsi en 1233, dans une affaire qui l'oppose aux Génois à propos de sacs de coton, Bernard Manduel reçoit l'aide du consul des Marseillais à Bougie, qui traite d'abord avec le consul des Génois dans la ville, avant de porter l'affaire devant les autorités de Marseille<sup>63</sup>. C'est au consul enfin qu'il revient d'intervenir auprès du sultan ou de son représentant en cas de conflit. Pour les affaires exceptionnelles, la Commune dépêche un ambassadeur spécial auprès du sultan ou de son gouverneur, comme c'est le cas à la suite de l'incident de 1314. Le consul n'est pas responsable collectivement des autres Marseillais, mais en revanche il doit répondre de sa gestion. Ainsi en 1298 Hugues Bourguignon présente des témoignages pour se défendre contre les accusations portées contre sa gestion<sup>64</sup>.

Il semble que les Marseillais de Bougie ont eu également un conseil, auquel fait allusion à plusieurs reprises un document de 1298<sup>65</sup>.

Comme toutes les nations étrangères à Bougie, les Marseillais possédaient un fondouk, qui leur servait à la fois de logement, d'entrepôt et de centre de commerce. La première attestation de ce fondouk se trouve dans les Statuts du port de Marseille<sup>66</sup>. Il semble qu'ils aient été au nombre de deux. C'est en tout cas ce qui ressort d'une lettre adressée en 1293 à la Commune, où il est question d'« un de nos fondouks »<sup>67</sup>. Ce lieu bénéficie d'un statut spécial qui le met à l'abri des autorités bougiotes (justice et douane notamment). Il est entouré d'un mur d'enceinte<sup>68</sup>, et possède une église<sup>69</sup>.

Vivent dans ce fondouk des marchands de passage, mais aussi un certain nombre de permanents, comme le consul, le chapelain<sup>70</sup>, ou certains mar-

62. Ibid, p. 391. L'identité de ce « reis » est difficile à établir. On le retrouve dans un autre document de 1293 (AM, HH 334 ; 15/6/1293), et semble avoir autorité sur les affaires du port.

63. BLANCARD (L.), *ouvr. cité*, I, n° 31 (20/4/1233).

64. AM, HH 334 (20/12/1298).

65. Hugues Bourguignon est élu consul par les hommes de Marseille « seu consilium hominum Massilie in dicto loco de Bugia » (AM, HH 334, 20/12/1298). Un autre document parle de l'« université des hommes de Marseille » (AM, III 45, f. 37r-v, 10/12/1305).

66. MAS LATRIE (L.de) éd., *Traités*, *ouvr. cité*, p. 89.

67. MAS LATRIE (L.de) éd., « Chartes inédites », art. cité, p. 390.

68. Ibid., p. 390.

69. AM, HH 334 (20/12/1298).

70. Un chapelain apparaît dans la lettre envoyée en 1395 par une captive : le frère Hélié de Palme, de l'ordre des Mineurs, chapelain de Bougie, témoigne à la fin de la lettre. Dans ce même document, témoigne également Antoine Garsia, chirurgien de Bougie. On sait en revanche qu'à cette date il n'y avait pas de notaire marseillais, puisque la captive qui fait rédiger ce testament fait ajouter : « je veux et ordonne si Dieu permet qu'il arrive en terre chrétienne que le présent acte soit mis en forme publique », et le 15/2/1396 Jaufre Raimond, envoyé par Douce à Marseille et porteur du document, fait dresser par le notaire de la cour du Palais une expédition authentique du contrat. BARATIER (E.) dir., *Documents de l'histoire de la Provence*, Toulouse, 1971, p. 132-134.

chands. Plusieurs documents montrent des correspondants permanents de marchands marseillais. Mais ces marchands installés ne semblent pas nombreux, ce que peut expliquer la relative proximité entre les deux villes. Le fondouk dispose de quelques boutiques<sup>71</sup> que le fundicarius, nommé par la Commune, peut louer à des artisans ou des commerçants. Un des lieux importants est la taverne : les Statuts règlent avec précision son fonctionnement, car elle ne doit pas être source de troubles et surtout de frictions avec les populations locales. Il est précisé qu'une seule boutique sera ouverte à cet effet, et que les chrétiens, mais aussi les musulmans pourront venir y boire<sup>72</sup>. Le fondouk possède donc tout ce qui est utile à la vie et au commerce.

Les revenus du fondouk sont affermés chaque année par la Commune, du moins jusqu'en 1314. En 1263, le rationnaire général des recettes et dépenses du comte de Provence pour les années 1263-1264 fait état de la location du fondouk de Bougie pour ces années, pour 40 livres<sup>73</sup>. En 1299, ces revenus sont affermés à Geoffroy Ricau, chevalier d'une vieille famille de Marseille, pour 37 l. L'année suivante, ils sont rachetés par Vivaud de Jérusalem, d'une grande famille également, pour 27 l. seulement, alors que Geoffroy Ricau prend à ferme le fondouk de Tunis pour 40 l.<sup>74</sup>. Enfin en 1301, Vivaud de Jérusalem conserve la ferme de Bougie pour 30 l.<sup>75</sup>. Le fermier ne réside pas forcément à Bougie, puisqu'en 1305 Bérenger Vivaud et Raymond de Montserran donnent procuration à deux Marseillais pour recevoir pour eux les revenus du fondouk<sup>76</sup>.

### **Les produits échangés : un commerce de plus en plus inégal**

L'étude des marchandises transportées n'est pas aisée, en raison de l'imprécision des documents. Certaines commandes se font sans spécifier les marchandises : le commanditaire se contente d'investir une somme, à charge pour le commandité de se procurer sur le marché marseillais des produits à exporter. Souvent également nous n'avons de mention que de « marchandises diverses ». Enfin certaines marchandises, prohibées en raison de leur caractère stratégique, n'apparaissent pas dans les contrats notariés. Quant aux exportations de Bougie, il est plus difficile encore de les étudier, car les contrats sont passés à Marseille, et indiquent rarement les marchandises à acheter une fois sur place.

71. On trouve un tailleur, un savetier, un pelletier (MAS LATRIE (L. de) éd., *Traités*, ouvr. cité, p. 90).

72. MAS LATRIE (L. de) éd., *Traités*, ouvr. cité, p. 89.

73. AD, B 1501, f. 23r (1263-4).

74. Le fondouk de Tunis semble donc plus lucratif que celui de Bougie, sans doute en raison d'une activité commerciale plus intense à cette époque. On remarque d'ailleurs que le prix d'affermage diminue pour Bougie, signe d'un intérêt décroissant de la ville à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. AD, B 1936, f. 68r-70v ; B 1937, f. 176v.

75. AD, B 1936, f. 68r-v, 70v.

76. AM, III 45, f. 37r-v.



Les contrats de nolis sont en général plus loquaces, mais nous n'en avons que quelques uns, et pour la fin de notre période.

### Les importations de Bougie

Les premiers documents concernant le trafic des Manduel à Bougie montrent un apport important de monnaies, soulignant un commerce qui semble déficitaire entre Marseille et Bougie<sup>77</sup>. Ces monnaies sont des monnaies musulmanes, ou plus souvent des imitations. On sait que plusieurs ateliers du Sud de la France frappaient des monnaies imitées des pièces almohades, de manière à faciliter le commerce avec l'autre rive de la Méditerranée<sup>78</sup>. Cette situation semble indiquer que dans un premier temps ce commerce marseillais à Bougie était déficitaire et nécessitait une compensation en monnaie.

Mais très vite les Marseillais savent s'adapter au marché bougiote et y apporter des produits manufacturés provenant soit de l'industrie textile de Marseille, soit de marchés plus lointains. Longtemps, en fait, les marchands marseillais continuent à apporter de l'argent, monnayé ou non, en plus des marchandises. Les produits exportés vers Bougie sont variés<sup>79</sup>, et permettent de se faire une idée des besoins de la ville ou de la région.

Les produits les plus souvent envoyés à Bougie sont liés aux activités textiles qui se développent dans les villes européennes. L'industrie textile marseillaise connaît un certain essor à cette époque, mais on trouve aussi des draps venus des foyers plus septentrionaux : ainsi plusieurs commandes font état de draps d'Arras<sup>80</sup> ou de France<sup>81</sup>. Il s'agit donc souvent, depuis Marseille, d'un commerce de réexportation. Cela montre une demande, au moins pour certains types de textile non produits sur place. Mais on ne peut conclure pour autant, au moins pour le XIII<sup>e</sup> siècle, à un recul ou une absence de l'activité textile à Bougie, puisqu'on trouve également dans ces contrats des ventes de coton, de lin ou de soie, souvent déjà travaillés, qui montrent la permanence sur place d'une industrie textile<sup>82</sup>.

La deuxième grande catégorie de produits est celle des épices d'Orient, qui transitent par Marseille pour être ensuite réexpédiées vers les marchés ifrîqiyens. On sait que Marseille est présente en Orient, aussi bien dans les États

77. Voir tableau des commandes en annexe.

78. Cette monnaie d'argent était frappée à Montpellier, et surtout à Melgueil. On en trouve également à Marseille, Majorque, Arles, etc. Elle équivaut sans doute au demi-dirham almohade, et en a la forme carrée caractéristique. BLANCARD (L.), *Le Millarès. Étude sur une monnaie du XIII<sup>e</sup> siècle imitée de l'arabe par les chrétiens pour les besoins de leur commerce en pays maure*, Marseille, 1876.

79. Voir tableau en annexe.

80. Par exemple BLANCARD (L.), *ouvr. cité*, I, n° 64 (14/5/1235).

81. AD, 381E 4, f. 69 (6/8/1302).

82. BLANCARD (L.), *ouvr. cité*, I, n° 31 (20/4/1233). La soie exportée de Marseille provient des Cévennes proches (*ibid*, I, n° 48, 12/4/1234 : exportation de « soie des Cévennes » à Tunis).

latins de Syrie-Palestine qu'en Égypte<sup>83</sup>. On envoie ainsi à Bougie du safran<sup>84</sup>, des clous de girofle, gingembre, ou encore de la cannelle. Les produits d'Orient, qui venaient auparavant par caravanes ou par bateaux depuis l'Égypte, prennent désormais la voie de mer, au prix d'un détour important par l'Europe<sup>85</sup>. Cela s'explique d'une part par la puissance du commerce européen, qui court-circuite les routes terrestres traditionnelles, mais aussi par les difficultés de cette même route en raison de l'insécurité qui y règne, notamment depuis les récentes migrations nomades. Sur le plan économique, Bougie appartient donc désormais à un espace non plus seulement musulman, mais est intégrée dans un ensemble méditerranéen, très étroitement lié à l'Europe chrétienne.

Enfin la troisième grande catégorie de produits est constituée par les produits alimentaires, sans qu'il soit possible de tirer des conclusions définitives en raison du petit nombre de documents concernés. On trouve des exportations de sucre, de châtaignes, qui peuvent constituer un complément d'alimentation en cas de rareté des céréales, d'importants chargements de vin, ainsi qu'une cargaison de sel.

### Les exportations de Bougie

Pour voir ce que Bougie exporte, les sources sont plus pauvres : les contrats de commandes mentionnent rarement ce que le marchand doit acheter sur place, lui enjoignant seulement de faire au mieux des intérêts des deux parties<sup>86</sup>.

Les brèves mentions de produits bougiotes permettent de noter certaines constantes, confirmées par d'autres sources, notamment par les notaires génois du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>87</sup>.

Pour la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, L. de Mas-Latrie publie un document intéressant, qui est l'énumération par provenance des marchandises étrangères vendues en Flandres. Pour le « royaume de Bougie », on trouve des peaux d'agneaux, des cuirs, de la cire et de l'alun de plume<sup>88</sup>. Les actes notariés marseillais confirment ce document.

83. BARATIER (E.), REYNAUD (F.), *Histoire du commerce de Marseille*, ouvr. cité, p. 207-253, et 339-394.

84. Le safran peut cependant être originaire d'Espagne (PRYOR (J. H.), *Business Contracts of Medieval Provence. Selected Notulae From the Cartulary of Giraud Amalric of Marseilles, 1248*, Toronto, 1981, p. 77), et on trouve plusieurs commandes de safran à destination d'Acre.

85. Plus largement J. H. PRYOR (ouvr. cité, p. 77) souligne le rôle de Marseille dans ce commerce de réexportation de produits orientaux vers le Maghreb : en 1248, sur 44 mentions de transbordements de produits orientaux, 23 se font en direction du Maghreb.

86. « Et promitto tibi dicto Bernardo de Mandolio, stipulanti, predictam commandam bene et fideliter tractare et custodire, vendere et implicare ad melius quod poterit vel sciero ad utilitatem et commodum tui et mei », BLANCARD (L.), ouvr. cité, I, n° 64 (14/5/1235).

87. VALÉRIAN (D.), « Gênes et Pise, une concurrence pour le marché bougiote », contribution au colloque Bejaïa et sa région à travers les âges, Bougie, 9-11 novembre 1997 (à paraître).

88. MAS LATRIE (L. de) éd., *Traités*, ouvr. cité, p. 99.

On trouve tout d'abord des produits de l'élevage : peaux et laines, qui servent aux industries du textile et du cuir qui se développent alors à Marseille. Ainsi en décembre 1473, Helion Tressemare loue son bâtiment de 5 000 quintaux de port, le Sainte-Marie-et-Sainte-Barbe, à plusieurs marchands marseillais pour un voyage de 4 mois au Maghreb, Bougie étant l'étape principale, et rentre en juillet 1474 avec une cargaison de cuirs de bœuf<sup>89</sup>. De même les comptes du roi René font état d'achat de deux « peaux de Bougie », à 10 sous la peau, et destinées à être fourrées pour fabriquer deux bonnets<sup>90</sup>. Enfin on trouve sur le marché marseillais mention de laines de Barbarie, mais sans précision quant au lieu d'origine. Mais on sait, notamment par les documents génois du XIII<sup>e</sup> siècle, que la laine de Bougie était appréciée.

Bougie est aussi réputée pour sa cire<sup>91</sup>. Le 24 janvier 1475, Monon Laurent affrète le Saint-Antoine, de Toulon, pour commercer le long des côtes maghrébines<sup>92</sup>. Le prix du fret de retour est de 7 gros par quintal de cire, et 6 gros par quintal de cuir<sup>93</sup>.

L'étude de ces produits importés ou exportés par Bougie nous renseigne donc sur l'économie de la ville, ses productions et ses besoins, ainsi que sur l'économie de son arrière-pays et sur les réseaux commerciaux à l'intérieur desquels elle s'inscrit. Par cette ouverture méditerranéenne profonde, la ville lie son devenir à l'évolution de la situation dans le reste du bassin occidental de la Méditerranée, et même de l'ensemble du monde méditerranéen. Certes les documents dont nous pouvons disposer sont trop incomplets et imprécis pour faire un tableau général de cette économie bougiote – toutes les productions ne font pas l'objet d'un commerce avec la rive nord de la Méditerranée – mais ils montrent tout de même une nette orientation de l'économie dynamique, celle qui dégage des excédents, vers les activités de l'élevage. Cela confirme ce que nous disent les sources arabes des effets des migrations nomades hilaliennes à partir du XI<sup>e</sup> siècle, que les chroniqueurs arabes rendent responsables d'une bédouinisation de l'économie et d'un développement de l'élevage au détriment de l'agriculture sédentaire. On peut d'ailleurs se demander si la demande européenne en produits de l'élevage n'a pas accentué cette tendance, en créant un marché important, à l'exportation, qui pousse au développement de l'élevage.

## **L'interférence de la piraterie**

Un passage fameux du chroniqueur Ibn Khaldûn<sup>94</sup> souligne l'importance de la piraterie à Bougie, et de nombreux documents, à partir de 1378, confirment

89. AD, 351E 447, f. 439v-441r (27/11/1473), 457r-458v (7/12/1473), 482r-484r (14/12/1473) ; 448, f. 197r-v (11/7/1474).

90. ARNAUD D'AGNEL (G.), *Les Comptes du roi René*, ouvr. cité, II, p. 158 (20/3/1453).

91. Le nom commun bougie est considéré comme venant de cette ville.

92. Les escales prévues sont Alger, Bougie, Bône et Tunis.

93. AD, 351E 448, f. 536v-536bis r-v (24/1/1475).

94. IBN KHALDUN, *Histoire des Berbères*, trad. De Slane, Paris, 1925, t. III, p. 117.

le rôle de cette activité. Pour autant il ne faudrait pas surestimer la singularité de Bougie, car Bône apparaît comme une base pirate aussi importante, sinon plus, que sa voisine. Reste que le développement de la piraterie a été un des aspects importants de l'activité du port de la fin du XIV<sup>e</sup> au milieu du XV<sup>e</sup> siècle.

La mention la plus ancienne date de 1378<sup>95</sup>. Par la suite, et jusqu'en 1427, nous trouvons plusieurs actes concernant Bougie, et tous liés à un rachat de captifs. Les captifs sont bien sûr d'abord des marins ou des marchands, capturés sur mer par la piraterie bougiote<sup>96</sup>. Mais certains ont visiblement été capturés sur terre, en Provence, au cours de razzias<sup>97</sup>. Ces activités montrent que les Bougiotes disposent d'une flotte importante, capable de porter les activités de piraterie jusque sur les côtes de Provence.

Conséquence de ces actes de piraterie, le rachat des captifs devient une activité régulière qui s'organise autour de certains acteurs privilégiés (les ordres religieux spécialisés dans les rachats, certains marchands marseillais, et surtout les commerçants majorquins).

Les documents concernant ces rachats sont principalement des contrats notariés passés entre la famille ou un proche du captif et un marchand qui s'engage à racheter ce dernier dans les meilleures conditions. En amont, on trouve des actes de ventes qui permettent au parent de réunir les sommes nécessaires au rachat. En aval, ces contrats peuvent par la suite donner lieu à des contestations, en particulier en cas de non-paiement de la créance<sup>98</sup>.

L'un de ces marchands spécialisés dans le rachat des captifs, Thomas Colomier, nous est relativement bien connu. Il représente un riche marchand, Jaume de Favas, qui lui fait effectuer plusieurs voyages à Bône et Bougie<sup>99</sup>. Il voyage et est installé, comme agent du même Favas, à Bône ou à Bougie, et doit étendre ses activités aux deux villes. De même Bertrand Forbin, dont il a déjà été question, rachète de nombreux captifs à Bougie.

De ces deux exemples nous pouvons tirer quelques conclusions : tout d'abord le rachat des captifs est l'affaire de marchands importants, dont les activités s'étendent à l'ensemble du Maghreb, voire de la Méditerranée. Il nécessite un réseau d'agents sur place, capables de négocier les rachats, et de les financer, car la somme du rachat est en général payée après le retour du

95. AM 3II 155 (8/1/1378).

96. AD, 351E 124, f. 6v-7r (3/1/1387), AD, 351E 79, f. 33v (29/5/1398), AD 351E 138, f. 5r-v (26/3/1407).

97. AD, Dugat 1 (15/2/1396) : une femme et un homme capturés sur le chemin de Toulon à Marseille.

98. Dans un acte de 1387, il est prévu que, si le père du captif n'est pas en mesure de payer, le père et le fils seront retenus prisonniers par le marchand catalan qui a procédé au rachat (AD, 351E 124, f. 7, 3/1/1387).

99. BARATIER (E.), « Le commerce de Marseille avec l'Afrique du Nord avant 1599 », Marseille, revue municipale, 1951, n° 11, p. 35. Favas intervient lui-même, en 1379, dans un contrat lié à un rachat de captif, AD, 351E 659, f. 61v-62v (23/11/1379).

captif, ou du moins l'annonce de ce retour<sup>100</sup>. Or les sommes engagées sont importantes, souvent de l'ordre de 200 florins<sup>101</sup>, parfois moins cependant<sup>102</sup>. Le rapport de ces rachats semble suffisamment important pour intéresser des marchands comme Forbin qui, par ailleurs, traitent avec les marchés plus lucratifs d'Orient.

Ce rachat des captifs, de par les sommes qu'il fallait engager, ne pouvait donc se faire qu'avec des capitalistes importants. Mais si les petits marchands ne pouvaient s'engager dans ce commerce, les ordres religieux disposaient en revanche de l'organisation et des capitaux suffisants pour le rachat des captifs qui constituait pour eux une mission : retirer les chrétiens des mains des infidèles<sup>103</sup>.

Deux actes témoignent de ces rachats de captifs chrétiens par des ordres religieux à Bougie. C'est peu, mais les archives de ces ordres sont très maigres<sup>104</sup>.

En 1398, un frère du chapitre général de la Sainte-Trinité de Marseille est élu pour aller racheter Laurent Varral, captif à Bougie<sup>105</sup>. En 1407, c'est la mère d'un captif qui remet de l'argent à un frère de l'Ordre du couvent de Montpellier<sup>106</sup>. C'est insuffisant pour conclure sur l'organisation de ces rachats par les ordres religieux, qui semblent être relativement dispersés. Ils sont mieux connus pour les siècles ultérieurs, où le système se développe.

Cette enquête doit être complétée et nuancée à partir des ressources des archives italiennes ou catalanes. Mais les documents marseillais nous montrent déjà en Bougie un port souvent actif, malgré des périodes de ralentissement des relations commerciales. L'intérêt pour les marchands marseillais est certes moins grand que celui du Levant, mais ces derniers y trouvent, à proximité relative de leurs côtes, un marché attractif, et un lieu d'approvisionnement notamment en produits de l'élevage.

Cette activité est importante pour comprendre la place de Bougie dans l'espace maghrébin de la fin du Moyen Âge, à côté de villes comme Tunis, Ceuta ou Alger. Elle lui apporte en effet une prospérité économique et une puissance politique. Mais la spécialisation de ses exportations est aussi une faiblesse et une forme de dépendance, et lorsque les marchands trouvent d'autres lieux d'approvisionnement meilleur marché en Europe même, ils se détournent de Bougie, dont le rôle politique et économique s'efface après le XV<sup>e</sup> siècle.

100. Il arrive que le parent avance la somme au marchand. Dans ce cas, si le captif ne peut être libéré, s'il est mort, ou encore s'il est recapturé sur le chemin du retour, le marchand doit rembourser cette somme. AD, 351E 138, f. 5r-v (26/3/1407).

101. AM, 3II 155 (08/01/1378), AD, 351E 659, f. 61v-62v (23/11/1379), AD, 351E 124, f. 6v-7r (03/01/1387).

102. En 1401, Alasia Batarelle et sa fille doivent être libérées par Thomas Colomier pour 50 florins (BNF, Nouvelles Acquisitions latines, 1352, f. 85 ; 6/4/1401).

103. LE BLEVEC (D.), « Le rachat des Provençaux captifs au XIV<sup>e</sup> siècle. Le commerce et la religion », *Islam et chrétiens du Midi (XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> s.)*, Cahiers de Fanjeaux, 18, Toulouse, 1983, p. 157-168.

104. DOSSAT (Y.), « Les ordres de rachats, les Mercédaires », *Assistance et charité*. Cahiers de Fanjeaux, 13, Toulouse, 1978, p. 366 et 381.

105. AD, 351E 79, f. 33v (29/5/1398).

106. AD, 351E 138, f. 5r-v (26/3/1407).

## Annexes

## Navires Bougie/Marseille

6/9/1210	Estalla	Blancard <sup>107</sup> , I, n° 4
30/7/1215	nave de Pierre Olivarius	id., I, 8
26/11/1227	Angelus commandé par Fabien	id., I, 16
1/3/1229	Angelus	id., I, 19
11/4/1229	Saint-Jean	id., I, 20, 21
20/4/1233	Roseta	id., I, 31
11/5/1233	Saint-Nicolas	id., I, 34, 35
7/11/1233	Bonaventure, de Guillaume Guillens	id., I, 42
25/8/1234	Pasquelis, commandé par Donzeletta	id., I, 50
21/4/1235	Meliorata	id., I, 62
14/5/1235	Saint-Jacques	id., I, 64
25/9/1238	Saint-Nicolas	id., I, 82
7/4/1240	Saint-François, de Simon Malfillastre et associés	id., I, 88
8/4/1242	Bonaventure-Saint-Martin	id., I, 93
21/2/1247	Saint-Esprit, de Jean Marin et associés	id., I, 105
26/3-8/5/1248	Saint-Gilles, bucius de Raimond Mosson	id., II, 180 sqq.
23/3-8/5/1248	Saint-François, bucius de Bertrand Davin	id., II, 125 sqq.
10-13/4/1248	Saint-Nicolas, de Raimond Mosson	id., II, 464 sqq.
25/8/1249	Saint-François, bucius de Bertrand Davin	id., I, 108
17/10/1250	Faucon, de Bernard de Tortose et associés	id., I, 114
27/3/1255	Saint-François, bucius de Pierre Vincent	id., I, 123 ; AD, B 1501, f. 22
1263-1264	bucius de Pierre Vincent	AD, B 1501, f. 23r
20/4/1268	Saint-Jacques, d'Hugues de La Rue et associés	Mas Latrie, Bibl. Ec. Ch., 1840-1, p. 392
3/8/1295	nave de Pierre Mantel	AD, 381E 10, f. 30v
6/10/1297	Sainte-Marie, de Istoy de Arensano, de Majorque et associés	AM, 2II 62
30/10/1300	Saint-Sauveur, taride de Pons Estève	AM, III 6, f. 51r-52r ; AD, 381E 4, f. 32v-33r
4/12/1301	galée de Simon Vilarnaud	AM III 16, f. 81r
2/1302	Saint-Martin, carique de Jean Atous	AS, 381E 369, f. 18v
14/8/1302	Saint-Antoine, de Bérenger Alberton et Jacques Christian, catalans	AD, 381E 4, f. 66r, 69r
25/8/1302	Bonaventure, galée de Pierre de Lengres	AD 381E 46, f. 12v
6/11/1302	Bonaventure, galée de Jacques de Florence, cit. mars.	AD, 381E 46, f. 24r, 26v-27r
6/1/1306	galée de Pierre Ferrer	AD, 381E 371, f. 51v

107. BLANCARD (L.), I : actes des Manduel ; BLANCARD (L.) II : notules du notaire Amalric.

2-6/4/1310	Saint-Antoine, de Pierre Ferrer	AD, 381E 20, f. 82r ; 25, f. 51v
11/4/1337	Sainte-Marie, lin de Jean Seguin, de Narbonne	AD, 391E 11, f. 5v, 14r-15r
12/7/1427	Sainte-Marie, de Bernard Forbin de Mars	AD, 351E 188, f. 52r-53v
4/1/1337	lin de Pierre Austria	AD, 381E 59, f. 76r-v
22/12/1337	lin de pierre Austria	AD, 391E 16, f. 10r
13/1/1338	Saint-Antoine, lin de Laurent Gassin	391E 11, f. 168r-v
11-12/1473	Sainte-Marie-et-Sainte-Barbe	AD, 351E 447, f. 439v-441r, 457r-458v, 482r-484r, 516r-515r, 518r-519v ; 448, f. 197r-198v
24/1/1475	Saint-Antoine, de Bernard Thomas, de Toulon	AD, 351E 448, f. 356v-536bis r-v, 543v-546r
2/9/1475	Sainte-Marie, balenier de Pierre Balbo, génois	391E 123, f. 130v
15/7/1476	Sainte-Trinité, de Nicolas Gaetan, pisan	AD, Laget Maria 449, f. 179
5-6/1479	balenier de Claude Martinet	Arnaud d'Agnel, Comptes, I, p. 347, II, 375

### Commandes pour Bougie

Date	Somme <sup>108</sup>	Importations	Exportations	Référence
6/9/1210	25 l	besants		Blancard, I, 4
30/7/1215	20 l	argent		id., I, 8
26/11/1227	12 l	or/argent		id., I, 16
1/3/1229	20 l	besants		id., I, 19
11/4/1229	40 l	besants		id., I, 21
11/4/1229	24 l	besants	cire	id., I, 20
20/4/1233	300 l	coton/soie/toiles		id., I, 31
11/5/1233	25 l	coton filé		id., I, 35
11/5/1233	40 l	toiles/coton filé		id., I, 34
7/11/1233	50 l	toiles		id., I, 42
25/8/1234	16 l 8 s	lin/besants	amandes	id., I, 50
21/4/1235	180 l	sel		id., I, 62
14/5/1235	28 l 10 s	tartre (gresa)/ étamine d'Arras/ lin/besants		id., I, 64
14/7/1237	1980 besants	coton		id., I, 76

108. Sauf indication contraire, les sommes sont données en livres de royaux coronat pour les actes des Manduel, et en livres de monnaie mellee courante à Marseille pour les actes du notaire Amalric (pour l'année 1248).

Date	Somme	Importations	Exportations	Référence
25/9/1238	40 l	coton filé		id., I, 82
7/4/1240	40 l	draps d'Arras/ besants		id., I, 88
8/4/1242	20 l	besants	cire	id., I, 93
21/2/1247	22 l 7 s 6 d	besants		id., I, 105
23/3/1248	2 l 10 s	tartre		id., II, 125
1/4/1248	20 l 14 s	clous de girofle/ tartre		id., II, 341
2/4/1248	20 l	boudrons/draps/ chataignes		id., II, 354
10/4/1248	7 l 1	tartre/boudrons		id., II, 474
10/4/1248	24 l			id., II, 464
10/4/1248	14 l 9 s	scammonée		id., II, 466
10/4/1248	26 l			id., II, 477
11/4/1248	40 l	toiles		id., II, 451
14/4/1248	18 l			id., II, 499
14/4/1248	32 l 8 s 9 d	tartre/peaux		id., II, 500
15/4/1248	40 l 12 s	gingembre		id., II, 517
16/4/1248	75 l	cannelle		id., II, 535
16/4/1248	25 l			id., II, 536
18/4/1248	100 l	safran		id., II, 552
22/4/1248	10 l 18 d	safran		id., II, 572
22/4/1248	5 l	cannelle		id., II, 569
22/4/1248	6 l 9 s	clous de girofle		id., II, 568
22/4/1248	20 l			id., II, 567
23/4/1248	100 l 10 s <sup>109</sup>	cuivre		id., II, 579
23/4/1248	45 l	besants		id., II, 577
23/4/1248	8 l			id., II, 578
24/4/1248	9 l 17 s	safran		id., II, 586
24/4/1248	4 l	tartre		id., II, 581
24/4/1248	11 l	corail		id., II, 591
26/4/1248	55 l 10 s	besants		id., II, 592
27/4/1248	10 l			id., II, 612
27/4/1248	17 l 3 s 6 d	safran		id., II, 594
27/4/1248	3 l 19 s	chasse		id., II, 599
27/4/1248	24 l 5 s	peaux		id., II, 603
27/4/1248	11 l			id., II, 606
27/4/1248	22 l	indigo de Chypre		id., II, 605
27/4/1248	46 l 13 s 4 d	doublons d'or		id., II, 595

109. De melgoriens.



Date	Somme	Importations	Exportations	Référence
27/4/1248	5 1 5 s	clous de girofle/ millares		id., II, 597
28/4/1248	5 1 5 s 9 d	safran		id., II, 618
28/4/1248	2 1 10 s	clous de girofle		id., II, 613
28/4/1248	40 1 10 s	safran		id., II, 621
28/4/1248	10 1 16 s	besants		id., II, 619
28/4/1248	20 1 2 s	besants		id., II, 620
29/4/1248	5 1 2 s 8 d	besants		id., II, 623
30/4/1248	103 1 14 s 6 d	petites peaux avec laine		id., II, 631
30/4/1248	20 1	besants/encens		id., II, 637
4/5/1248	10 1	tartre/chanvre		id., II, 645
8/5/1248	10 1	besants		id., II, 672
8/5/1248	15 1	besants		id., II, 678
8/5/1248		mastic		id., II, 677
8/5/1248	5 1 4 s	toiles		id., II, 671
8/5/1248	12 1 8 s	safran		id., II, 676
8/5/1248	27 1	tartre/besants		id., II, 674
8/5/1248	30 1 13 s	bûches de bresilet		id., II, 690
8/5/1248	12 1	besants/châtaignes		id., II, 657
8/5/1248	16 1			id., II, 660
27/5/1248	20 1	châtaignes		id., II, 601
27/5/1248	16 1 5 s 7 d	soie/besants		id., II, 598
26/6/1248		draps		id., II, 926
8/7/1248		mastic		id., II, 962
28/7/1248				id., II, 1025
25/8/1249	5 1			id., I, 108
17/10/1250	83 1			id., I, 114
27/3/1255	24 1 15 s 7 d	peaux/besants		id., I, 123
3/8/1295	10 1 reg.			AD, 381E 10, f. 33v
4/12/1301	24 1 5 s reg.	toile/soie/pes		AM III 16, f. 81r
1302		verre		AD, 381E 46, f. 26
2/1302	13 1 5 s reg.	toiles		AD, 381E 369, f. 18v
2/1302	5 1 reg.			AD, 381E 369, f. 18v
23/2/1302	11 1	corail ouvré		AD, 381E 369, F. 19v
6/8/1302	153 1 18 d prov.	draps de France		AD, 381E 4, f. 69
14/8/1302	100 1 prov.	filo et cellis		AD, 381E 4, f. 66 r
25/8/1302	24 1 cor.	argent		AD, 381E 46, f. 12v
25/8/1302	20 1 cor.	mars d'argent		id.

Date	Somme	Importations	Exportations	Référence
28/11/1302	125 l	verre		AD, 381E 46, f. 26v-27r
1/6/1306	441 l 16 s 3 d prov.	toile blanche/fil de Bourgogne/camelot/sucre		AD, 381E 371, f. 51v
2/4/1310	27 l 6 s reg.	vin		AD, 381E 20, f. 82r
6/4/1310	21 l royales	corail		AD, 281E 25, f. 51v
4/1/1337	129 l			381E 59, f. 76r-v
4/1337	654 l reg.	balles de capuynal/vin/châtaignes/chanvre/florins d'or		AD, 391E 11, f. 14r-v
4/1337	296 l 14 s 6 d	cete		AD, 391E 11, f. 15r
11/4/1337	25 l reg.			AD, 391E 11, f. 5v
22/12/1337	24 réaux d'or fin			AD, 391E 16, f. 10r
13/1/1338	200 florins	fil de Bourgogne/vesdetum/châtaignes		AD, 391E 11, f. 168r
13/1/1338	300 florins	toiles blanches/chanvre/vin		id.
7/8/1475, 2/9/1475		draps	cire	AD, 351E 389, f. 39r-v ; 391E 123, f. 130v
24/1/1475			cire/cuir	AD, 351E 448, f. 356v et 543v